



Déclaration fiscale 2019 : Erreur de FTV en votre défaveur

Dans les attestations fiscales récemment reçues par les salariés, dont les montants ont également été communiqués aux services des impôts dans le cadre des dispositifs pour les déclarations pré-remplies, une erreur semble s'être glissée et largement répandue selon les remontées du terrain qui nous sont parvenues.

En effet, pour 2019, les heures supplémentaires sont sensées faire l'objet d'un régime particulier. Or dans de très nombreux cas ces HS n'ont pas été retranchées du total des salaires et traitements connus communiqués aux salarié-e-s et aux services des impôts et sont donc soumises à une fiscalité induë.

Si l'ampleur exacte de l'erreur reste à déterminer, plusieurs milliers de salarié-e-s de FTV (tous ceux susceptibles de se faire payer leurs heures supplémentaires) sont potentiellement concernés.

Plusieurs salarié-e-s qui ont tenté d'alerter les services de paye se sont vus opposer une fin de non-recevoir.

Compte tenu du caractère urgent de la situation (dans certains département les déclarations d'impôts finales doivent être remplies au plus tard avant le milieu de la semaine prochaine), la CGT interpelle vivement la direction afin que celle-ci communique dans les plus brefs délais au salariés le moyen technique précis de régulariser ce dysfonctionnement.

Paris, le 27 mai 2020.